



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

**gouvernement**

Question écrite n° 103946

## Texte de la question

M. David Habib appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les déclarations du ministre des affaires étrangères qui, le 31 juillet dernier, a évoqué le rôle stabilisateur de l'Iran au Proche-Orient. Il lui demande son avis sur les propos de son ministre et s'il entend les dénoncer. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

L'Iran a toujours entendu s'affirmer comme un pays qui compte dans la définition des équilibres au Moyen-Orient et au Proche-Orient. Si l'on considère que l'Iran porte une part de responsabilité dans la crise qui secoue le Proche-Orient, il n'est pas illégitime de penser qu'il peut aussi jouer un rôle dans sa résolution et favoriser la paix dans la région. L'Iran doit, dès lors, se montrer à la hauteur des responsabilités qu'il aspire se voir reconnaître. D'autre part, il est dans son propre intérêt, s'il veut demeurer un acteur pleinement intégré dans la communauté internationale, de contribuer positivement à la stabilité de la région, au Liban notamment, plutôt que d'alimenter les tensions ou de laisser se développer à ses frontières des situations de chaos, en Irak et en Afghanistan. Ces considérations n'affaiblissent pas pour autant la profonde inquiétude que suscitent les appels à la violence et les déclarations réitérées appelant à la destruction d'Israël de la part de M. Ahmadinejad, président de la République islamique d'Iran. Les autorités françaises ont condamné avec la plus grande fermeté de tels propos et exprimé leur plus vive réprobation. La suspension par l'Iran de ses activités d'enrichissement de l'uranium serait un autre test essentiel de la volonté de l'Iran de répondre aux demandes de la communauté internationale. L'Iran ne s'étant pas à ce jour conformé aux demandes du Conseil de sécurité et de l'AIEA, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et l'Allemagne discutent actuellement d'un projet de résolution prévoyant, sur la base de l'article 41 de la charte, des sanctions à l'encontre de l'Iran. Celles-ci ne sont pas un objectif en elles-mêmes car il ne s'agit pas de punir l'Iran. Les sanctions sont un instrument à la disposition du Conseil de sécurité pour atteindre l'objectif de non-prolifération qu'il s'est fixé.

## Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103946

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 2006, page 9468

**Réponse publiée le :** 12 décembre 2006, page 12957